

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPNETERY

Nombre de Conseillers :

En exercice = 13

Présents = 11

Votants = 11

L'an DEUX MIL DIX-NEUF

le JEUDI 22 AOÛT

le Conseil Municipal de la commune de CHAMPNETERY

dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,

sous la présidence de M. Pierre LANGLADE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12-08-2019.

Présents :

M. Arnaud CHALOPIN, Mme Mireille PERIGAUD, M. Roger PLANCHE,
M. Stéphane TERTRAIS, M. Jean-Claude BASSET, M. Pierre LANGLADE,
M. Pierre GUERIN, M. Olivier TERTRAIS, M. Eric RIBIERE, Mme Arlette
DEMAR et Mme Nathalie DUMAS.

Absents : M. Christian RAPAUD (excusé), M. Pascal ROUX (excusé).

Procuration : Néant.

M. Arnaud CHALOPIN a été élu secrétaire.

OBJET :

-2019-39- PRIX DES REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Vu le budget 2018/2019 de la cantine scolaire de Champnétery ;

Vu que les Conseils Municipaux ont la liberté de décision en matière d'augmentation du prix des repas,
dans les cantines scolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à compter du 01 septembre 2019, d'appliquer aux repas pris à la Cantine Scolaire les
tarifs suivants :

. Prix du repas enfant = 2,65€

. Prix du repas adulte = 5,30€

- **DECIDE** que, de même que les années précédentes, seules les absences à plus de 4 repas
consécutifs seront décomptées.

Au registre sont les signatures

Affiché le 26 Août 2019

Pour copie conforme :

En Mairie le 26 Août 2019

Le Maire,




Pierre LANGLADE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPNETERY

Nombre de Conseillers :

En exercice = 13

Présents = 11

Votants = 11

L'an DEUX MIL DIX-NEUF

le JEUDI 22 AOÛT

le Conseil Municipal de la commune de CHAMPNETERY
dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,
sous la présidence de M. Pierre LANGLADE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12-08-2019.

Présents :

M. Arnaud CHALOPIN, Mme Mireille PERIGAUD, M. Roger PLANCHE,
M. Stéphane TERTRAIS, M. Jean-Claude BASSET, M. Pierre LANGLADE,
M. Pierre GUERIN, M. Olivier TERTRAIS, M. Eric RIBIERE, Mme Arlette
DEMAR et Mme Nathalie DUMAS.

Absents : M. Christian RAPAUD (excusé), M. Pascal ROUX (excusé).

Procuration : Néant.

M. Arnaud CHALOPIN a été élu secrétaire.

OBJET :

-2019-40- GARDERIE MUNICIPALE :

-Horaires de Fonctionnement

-Participation financière demandée aux familles pour l'année 2019/2020

M. le Maire présente les comptes 2018/19 du service de Garderie Municipale de Champnétery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de fixer, pour l'année scolaire 2019/2020, les horaires de fonctionnement de la Garderie Municipale suivants :**
 - .les **LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI (uniquement jours d'école) :**
de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.
 - .le **MERCREDI (uniquement en période scolaire) :**
de 7h00 à 12h30.
- **DECIDE que sera appliquée, à compter du 01 septembre 2019, une participation financière des familles, en ce qui concerne le fonctionnement de cette Garderie Municipale, selon les tarifs suivants :**
 - *soit un **tarif forfait de 93 € par trimestre scolaire de l'année 2019/20 et par enfant**
 - *soit un **tarif de 2,70 € par jour (matin+soir) et par enfant.**

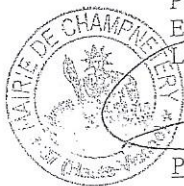
Au registre sont les signatures

Affiché le 26 Août 2019

Pour copie conforme :

En Mairie le 26 Août 2019

Le Maire,



Pierre LANGLADE